



Décision n°2023-250

Direction du Patrimoine et de l'Archéologie

**Objet : Demande de subvention auprès de l'État - Projet collectif de recherche archéologique
« Dynamiques de peuplement sur la confluence Loire/Erdre/Sèvre »**

Réf. : 7.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.2.5) portant délégation du Conseil à la Présidente pour solliciter des subventions non liées à une opération de travaux ou des subventions liées à une opération de travaux si une telle demande ne figure pas dans la délibération d'approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le code du patrimoine et son article L524-11 autorisant les demandes de subventions auprès de l'État pour la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive,

Considérant que Nantes Métropole a approuvé le transfert de nouvelles compétences et notamment celle portant sur l'archéologie préventive et programmée, et que la nouvelle compétence métropolitaine en matière d'archéologie préventive a pris effet au 1^{er} juillet 2015 et a été confortée par l'attribution d'une habilitation ministérielle en date du 29 octobre 2019, et que ses objectifs principaux sont :

- comprendre la genèse et l'évolution du territoire métropolitain sur la longue durée au travers des activités économiques et culturelles des groupes humains qui l'ont occupé,
- analyser et synthétiser les données anthropiques disponibles sous la forme de systèmes d'informations archéologiques et cartographiques partageables entre les différents partenaires de la recherche,
- articuler les problématiques de la recherche locale et les stratégies liées à l'aménagement urbain.

Considérant le projet collectif de recherche archéologique sur le thème des dynamiques de peuplement à la confluence Loire/Erdre/Sèvre qui est programmé sur le territoire des vingt-quatre communes de la métropole ainsi que quatre communes limitrophes pour l'année 2023,

Considérant l'approche diachronique (Préhistoire – Moyen Âge) envisagée sur ce projet qui s'inscrit dans plusieurs axes de la programmation nationale de la recherche archéologique,

Considérant qu'à ce titre, il convient de solliciter une subvention de 1000,00€ auprès de l'Etat au titre de l'exercice 2023,

Décide

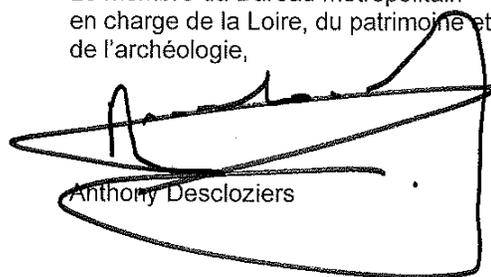
Article 1 : De solliciter une subvention d'un montant de 1000,00 €, pour l'année 2023, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire afin de participer au financement du projet collectif de recherche relatif aux dynamiques de peuplement à la confluence Loire/Erdre/Sèvre.

Article 2 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

20 MARS 2023

Pour la Présidente,
Le membre du Bureau métropolitain
en charge de la Loire, du patrimoine et
de l'archéologie,



Anthony Descloziers

mis en ligne le :

23 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230320-2023_250DEC-AU
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023